

Le président du Symove réaffirme «les biens-fondés» du projet

Alain Vasselle convaincu de «la nécessité» du centre Symeo



Pas question de garder le silence plus longtemps. Jusqu'alors tenu au droit de réserve dans le cadre des enquêtes publiques successives relatives à la demande d'autorisation d'exploiter le centre multifilières de traitement des déchets et à la modification du plan d'occupation des sols de Villers-Saint-Sépulcre, Alain Vasselle, président du Symove (syndicat mixte Oise verte environnement), n'avait jusqu'ici pas réagi aux critiques, notamment émises par les militants de l'Accide. Il souhaite aujourd'hui à «présenter l'état d'avancement du dossier et réaffirmer ses biens fondés ainsi que notre volonté de voir aboutir au plus tôt ce projet essentiel pour le traitement et la valorisation des déchets de l'Ouest du département.»

«UNE NÉCESSITÉ POUR NOTRE SECTEUR»

Pour Alain Vasselle, ce centre Symeo serait en effet une «nécessité pour notre secteur». «Trouver une alternative pour traiter nos déchets est désormais impératif, compte tenu de la fermeture d'ici deux à trois ans de la plupart des installations de stockage (IISDND) que nous utilisons pour le traitement des déchets non recyclables», souligne-t-il. «Avec le centre Symeo, les élus du Symove ont choisi une solution d'avenir, fondée sur les dernières technologies, respectueuse de l'environnement et permettant de valoriser 95% de nos déchets,

en parfait respect des plus récentes évolutions élémentaires européennes et nationales», estime Alain Vasselle.

Au cours des trois dernières années, d'importantes décisions ont été prises parmi lesquelles la signature du contrat de délégation de service public avec le groupement Veolia/linova et l'acquisition des terrains (ancien site de GE Plastics dans la zone d'activité de Villers-Saint-Sépulcre). A la suite de la demande d'autorisation d'exploiter le centre multifilières - déposée par le délégataire fin 2010 auprès de la préfecture - une enquête publique a été réalisée du 11 juillet au 26 août 2011. Le commissaire-enquêteur a ensuite remis un rapport présentant des observations défavorables au dossier du centre Symeo, portant principalement sur le choix du site et le dimensionnement du projet. «Pour chacune des observations nous avons apporté une réponse argumentée aux services instructeurs de l'Etat», annonce le président du Symove.

«En premier lieu, le choix du site a été récemment conforté par deux éléments, précise-t-il. D'une part l'avis favorable du commissaire enquêteur quant à la modification du Pos de la commune, qui permettra la redynamisation de ce site industriel. D'autre part, la décision du tribunal administratif d'Amiens en date du 20 décembre 2011 qui a rejeté le recours d'une associa-



Alain Vasselle (au second plan) confirme sa volonté de voir aboutir au plus tôt ce projet selon lui «essentiel pour le traitement et la valorisation des déchets de l'Ouest de l'Oise».

tion contre le choix du site que nous avons fait.» Pour Alain Vasselle, «cette implantation représente en effet une opportunité pour redonner vie à un site en friche anciennement classé Seveso, sans gâcher de nouvelles terres agricoles ni d'espaces naturels, en créant des emplois non délocalisables et en réduisant de 30% le trafic des camions lié au transport des déchets, commente-t-il. J'ajoute que le plan de gestion du site est en cours d'instruction par les services de l'Etat.» Ce document officiel fixera les modalités de gestion des sols en phase de construction et d'exploitation du centre Symeo, dont l'éventuelle dépollution du terrain, «qui serait alors réalisée au préalable par la société EP en tant qu'ancien propriétaire.»

«En second lieu, il convient de souligner que le centre Symeo est dimensionné pour répondre de manière cohérente, pérenne et fiable aux besoins actuels et futurs de notre territoire, dans le respect des prescriptions du Grenelle Environnement, ajoute

Alain Vasselle. Même si nous constatons une diminution d'une partie des déchets ménagers non recyclables - probablement accélérée du fait de la conjoncture économique nationale - l'hypothèse d'une gestion unique de l'ensemble des déchets du département dans l'incinérateur de Villers-Saint-Paul semble toujours adaptée aujourd'hui. Ce centre de valorisation énergétique n'a pas la capacité pour absorber tous les déchets du département, ni ceux de toutes les collectivités adhérentes au Symove, et n'a pas été conçu pour cela. C'est pourquoi le centre Symeo est, je le repère, évidemment indispensable.»

C'est finalement Nicolas Desforges, le préfet, qui tranchera. Sa décision est attendue courant 2012. «Je lui fais parfaitement confiance pour conduire son analyse dans le soin de l'intérêt général, de l'équilibre de notre département et d'une saine gestion des deniers publics», termine Alain Vasselle.

Céline TUTIN